

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 13 Décembre 2018

L'an deux mille dix-huit et le treize décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.

Date de convocation : 06 décembre 2018.

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 11
Votants : 13*

Résultat du vote : Pour : 12 Contre : 00 Abstention : 01

Présents : M. VOLLE – Mme CROZIER – Mme BEUGNET – M. HILAIRE – M. GAUTHIER – M. JOLLIVET - M. CORNET – Mme LEBRAT - Mme PIQUEMAL – M. EUVRARD - Mme GRENIER.

**Excusés : M. BOUNIARD a donné procuration à Mme PIQUEMAL.
Mme PEREZ a donné procuration à Mme CROZIER.**

Absents : M. RIFFARD – Mme RAMUS.

M JOLLIVET a été élu secrétaire.

Objet : Augmentation du temps de travail du poste n°3 d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 01 avril 2019.

Monsieur le Maire expose qu'actuellement un emploi permanent d'Adjoint Administratif Territorial est inscrit au tableau des effectifs de la commune pour 24 h hebdomadaire.
Poste n°3 créé par délibération du 23 mai 2018.

Cependant, ce temps de travail est maintenant inadapté et doit être revalorisé.

.../...

Monsieur le Maire propose donc de supprimer cet emploi d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe pour 24 heures hebdomadaires et de le remplacer par un emploi permanent d'Adjoint Administratif à temps complet.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal :

- **APPROUVENT** la suppression à compter du 1^{er} avril d'un emploi permanent d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe (3^o poste) à temps non complet à raison de 24 heures hebdomadaires.
- **APPROUVENT** la création à compter du 1^{er} avril d'un emploi permanent d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe (3^o poste) à temps complet.
- **CHARGENT** son Maire d'accomplir les déclarations nécessaires et de prendre les arrêtés portant augmentation du temps de travail de l'agent concerné.
- **CHARGENT** son Maire de compléter en ce sens le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la Collectivité.
- **INSCRIVENT** au budget de la Commune aux articles et chapitres prévus à cet effet les crédits nécessaires pour la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant.

M Max JOLLIVET élu intéressé par cette décision ne prend pas part au débat, ni au vote.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 13 décembre 2018.

POUR COPIE CONFORME,
Alba La Romaine, le 14 décembre 2018
LE MAIRE,
André VOLLE.

